

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 21 mars 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme ZIVKOVIC

Convocation envoyée le 15 mars 2019

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41

Nombre de présents participant au vote : 32

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Dominique GRIMPRET	M. Hervé BRUYERE
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	M. Guillaume RUET
M. Thierry FALCONNET	Mme Anne DILLENSEGER	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Badiaâ MASLOUHI	M. François NOWOTNY
Mme Nathalie KOENDERS	M. Jean-Patrick MASSON	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Françoise TENENBAUM	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Danielle JUBAN	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Frédéric FAVERJON	M. Nicolas BOURNY	M. Philippe BELLEVILLE.
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Mohamed BEKHTAOUI	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Benoît BORDAT	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Louis DUMONT pouvoir à M. François NOWOTNY
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Subvention de fonctionnement 2019 à l'ADIE

L'ADIE se propose d'accompagner, sur le territoire métropolitain, les personnes éloignées du crédit bancaire et porteuses d'un projet de création ou de reprise d'activité. Le public ciblé est essentiellement celui des quartiers Politique de la Ville sur lesquels l'ADIE souhaite renforcer sa présence, notamment les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant.

En 2018, sur le territoire métropolitain, l'ADIE :

- est entrée en contact avec 192 porteurs de projet ;
- a réalisé 45 micro-crédits professionnels, 24 prêts d'honneur ;
- a injecté environ 215 825 € dans l'économie locale via ses prêts.

L'objectif 2019 de l'ADIE est de maintenir une présence sur les quartiers prioritaires de Dijon Métropole, où peu de structures interviennent alors que la précarité est omniprésente et que la proximité est un facteur important pour lever les freins à l'insertion dans l'économie.

Le budget prévisionnel de cette action s'élève pour 2019, à 101 864 € via les concours notamment :

- de l'Etat :	6 000 €
- du FSE :	31 081 €
- du Conseil Régional :	26 163 €
- du Conseil Départemental :	7 500 €
- de Dijon Métropole :	12 000 €

Dans le but de maintenir cette offre de services aux publics éloignés ou exclus du crédit bancaire, il est proposé que Dijon Métropole accorde une subvention de 12 000 € à l'ADIE pour l'année 2019.

LE BUREAU,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération, relative au versement de la subvention ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 12 000 € à l'ADIE ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2019.

SCRUTIN : POUR : 37
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)